



Le projet

Ruelles Vertes est un projet de Milieux de vie en santé, programme de Nature Québec. Son objectif est de vous engager, citoyens, dans le verdissement et l'aménagement de votre ruelle.

Propriétaires et locataires, vous êtes appelés à transformer votre ruelle grâce à différents types d'aménagements (installation de bacs de végétaux, jardins collectifs, décorations saisonnières, mobilier urbain, plantation d'arbres, création d'œuvres d'art, etc.)

Nature Québec vous accompagne dans l'action!

- Offre un support à la planification et réalisation du projet de ruelles vertes
- Organise et anime des tables de consultation citoyenne
- Propose des concepts d'aménagement
- Offre un financement de 2 500 \$ pour la réalisation des aménagements
- Aide à la recherche de commandites
- Coordonne le projet avec vous la première année
- Partage d'outils et suivi

Les avantages d'une ruelle verte

- Diminution de la température ambiante et création d'îlots de fraîcheur
- Opportunité de cultiver des végétaux
- Ralentissement de la circulation automobile pour la sécurité de tous
- Lieu de socialisation pour des fêtes et des rassemblements
- Création d'un fonds collectif pour l'entretien de la ruelle (ex. déneigement, achat de nouveaux végétaux)
- Appropriation de votre milieu pour en faire un milieu de vie en santé

Les critères d'admissibilité

- La ruelle soumise en candidature doit inclure toutes les parties communicantes de la ruelle¹
- Adhésion de plus de 50% des propriétaires (résidents et non-résidents)
- Mobilisation citoyenne déjà en place (adhésion au projet et intérêt à s'impliquer)
- Impact potentiel du verdissement pour la création d'îlots de fraîcheur (verdissement permanent)
- Impact potentiel sur le quartier (présence d'îlot de chaleur urbain, populations vulnérables, etc.)

Participez au mouvement des ruelles vertes à Québec!

Pour plus d'information

Catherine Deschênes-Quirion
Agente en verdissement et mobilisation citoyenne
ruellesvertes@naturequebec.org

www.ruellesvertes.org
418-648-2104, poste 2054

¹ C'est-à-dire que le projet ne peut pas cibler seulement une portion de la ruelle et de ses riverains. L'ensemble des riverains, incluant les commerçants et institutions s'il y a lieu, doit être consulté dans les démarches du projet. L'emplacement et le détail des aménagements résulteront de ces consultations.